



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 12 mai 2022

## Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Maria Garrido et adoption de la résolution « Say on climate »

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carmila s'est tenue ce jour, sous la présidence de Madame Marie Cheval, Présidente-Directrice Générale.

L'Assemblée a approuvé toutes les résolutions proposées et notamment le renouvellement du mandat de Madame Maria Garrido en qualité d'Administratrice pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les actionnaires de Carmila ont également adopté à une très large majorité la résolution « Say On Climate ». Ce vote, à caractère consultatif avait pour objet d'associer les actionnaires de Carmila à son ambition d'atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2030, s'inscrivant dans son nouveau plan stratégique 2022-2026 visant à construire une croissance durable.

### CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des relations investisseurs  
[jonathan\\_kirk@carmila.com](mailto:jonathan_kirk@carmila.com)  
+33 6 31 71 83 98

### CONTACT PRESSE

Kenza Kanache – Agence Marie-Antoinette  
[kenza@marie-antoinette.fr](mailto:kenza@marie-antoinette.fr)  
+33 6 35 47 82 08

### CALENDRIER FINANCIER

**23 mai 2022** : Détachement du dividende (ex-date)

**A partir du 25 mai 2022** : Paiement du dividende

**27 juillet 2022 (après clôture des marchés)** : Publication des résultats du 1er semestre 2022

### À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe Continentale, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2021, son portefeuille était constitué de 214 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,21 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).

### AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont

Retrouvez-nous sur [www.carmila.com](http://www.carmila.com)





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Communiqués financiers », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/communiqués-financiers/>